

WHA26.42 Rôle de l'OMS dans le développement et la coordination de la recherche biomédicale

La Vingt-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant pris connaissance du rapport de situation du Directeur général au Conseil exécutif sur l'application de la résolution WHA25.60, ainsi que de ses annexes;

Considérant l'importance du rôle de l'OMS dans le développement et la coordination de la recherche biomédicale et le souci de l'Assemblée de voir se développer les programmes dans un sens aussi réaliste et efficace que possible,

1. PREND ACTE avec reconnaissance du rapport de situation du Directeur général; et
2. PRIE le Directeur général de poursuivre l'étude et de présenter au Conseil exécutif à sa cinquante-troisième session et à la Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé un rapport complet incluant, d'une part, les recommandations du Comité consultatif de la Recherche médicale et, de l'autre, des suggestions sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre à l'Assemblée et au Conseil exécutif de suivre de plus près l'évolution de ces programmes.